Dossier

# NOUVELLE-CALEDONIE

## le mouvement indépendantiste face au projet néo-colonial du gouvernement français

VINCENT KERMEL

Les réactions locales à la victoire électorale de Mitterrand en France, l'année dernière, et l'assassinat le 19 septembre 1981 du dirigeant progressiste blanc de l'Union calédonienne, Pierre Declercq, ont mis en évidence le caractère profondément explosif de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Une population d'origine, les kanaques, dépossédée de ses terres et même de sa supériorité numérique par une politique de spoliation et d'immigration forcenée ; un mouvement anticolonialiste hégémonique chez les Kanaques et uni derrière la revendication d'« Indépendance kanaque et socialiste » ; des colons européens riches et nombreux, des partis réactionnaires blancs majoritaires dans les instances locales et des formations clandestines du type de l'OAS en Algérie, prêtes à tout pour défendre leurs privilèges ; une classe ouvrière blanche encore fortement soumise à l'idéologie raciste des partis réactionnaires locaux ; l'impérialisme français actionnaire direct de l'exploitation des richesses minières locales et un gouvernement Mitterrand-Mauroy qui tergiverse au milieu de cette situation épineuse, voilà à grands traits la situation du brûlot Calédonien.

L'apparente accalmie politique qui a suivi la décision gouvernementale d'imposer quelques réformes par le biais d'ordonnances ne doit pas faire illusion. Le contenu de ces ordonnances vient d'être rendu public. Dans tous les camps, on va maintenant passer de l'attente et de la réflexion à l'action.

Potentiellement, la situation en Nouvelle-Calédonie reste toujours susceptible d'un dénouement violent dans un moyen terme. C'est ce qui justifie en premier lieu l'actualité politique du présent dossier.

Ni le Parti communiste, ni le Parti socialiste, aujourd'hui au gouvernement d'un Etat qui demeure colonialiste et impérialiste, ne sont prêts à reconnaître le droit du peuple kanaque à l'autodétermination dans toutes ses implications, c'est-à-dire jusque et y compris l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. A des degrés divers, ils sont inquiets de l'effet d'exemple que l'indépendance pourrait avoir pour le combat anticolonial des autres peuples dominés par la France. Ils craignent la réaction des colons blancs qu'ils tentent de convaincre de la nécessité d'une évolution réformiste, c'est-à-dire néo-coloniale. Enfin, ils se veulent, sous des formulations différentes, les fervents défenseurs des intérêts de l'impérialisme et du colonialisme français et de son système économique. Pour ces partis ouvriers réformistes et staliniens, les intérêts du peuple kanaque passent après ceux de l'impérialise français.

Quant à nous, partisans du droit du peuple kanaque à l'indépendance, comme il le revendique , il s'agit tout simplement d'une question élémentaire de solidarité internationale, de respect de la dignité et de la volonté d'indépendance d'un peuple opprimé. C'est la même ligne de conduite qui nous amène à soutenir les travailleurs polonais contre le général Jaruzelski et ses pairs, ou à appuyer fermement le combat des révolutionnaires et du peuple du Salvador ou du Nicaragua.

Un gouvernement qui se réclame des travailleurs dans la métropole impérialiste peut évidemment discuter toutes les modalités concrètes avec les représentants d'un peuple sous domination coloniale afin régler son avenir. Mais en préalable à toute négociation doit être affirmé haut et clair le respect du droit inaliénable du peuple opprimé à l'indépendance. C'est ce que se refuse à faire le gouvernement Mitterrand-Mauroy.

Le peuple kanaque, les dirigeants des organisations indépendantistes, peuvent à tout moment se trouver désorientés par l'attitude d'un gouvernement Mitterrand-Mauroy dont ils attendent tant de choses. Certains d'entre eux peuvent même demain être fourvoyés vers une impasse néocoloniale sous de telles pressions. Mais tous doivent savoir qu'il existe dans la métropole coloniale au moins une organisation ouvrière, la LCR (SFQI) qui fera toujours tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir leur juste combat, quelles que soient les formes qu'il prendra. C'est le second objectif de ce dossier que de le réaffirmer.

De nombreux militants indépendantistes savent que ce ne sont pas, de notre part, paroles en l'air. La rencontre de la LCR avec les représentants du Front indépendantiste en 1979, comme l'acceptation par de nombreux élus du parrainage de la candidature de notre camarade Alain Krivine à l'élection présidentielle, au même titre que les autres candidats ouvriers, ont montré que les dirigeants indépendantistes apprécient notre position et ne se refusent pas à l'exprimer.

Mais les dirigeants et militants indépendantistes kanaques savent aussi, comme nous-mêmes, que la LCR pourrait faire encore plus d'efforts dans le soutien à leur combat. Cette contribution dans « Critique communiste » , organe du comité central de la LCR, a donc pour dernière ambition de fournir les éléments nécessaires aux militants de la LCR afin que s'accroisse toujours plus leur prise en charge des tâches de solidarité anticolonialistes.

COMMISSION INTERNATIONALE DE LA LCR

CES dernières années la radicalisation du mouvement anticolonial de Nouvelle-Calédonie n'a guère trouvé d'écho favorable dans le mouvement ouvrier français. Partis et syndicats ouvriers majoritaires en métropole ont toujours considéré le radicalisme du Front indépendantiste avec suspicion. Leur embarras est encore accentué par leur faible implantation locale qui leur donne peu de prise sur l'évolution d'un mouvement nationaliste qui s'écarte des formulations traditionnelles des formations communistes ou socialistes des autres départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM).

C'est donc toujours avec moultes précautions de style que ces partis ont, lorsqu'ils y ont été forcés par les démarches des représentants du Front indépendantiste (FI), reconnu la légitimité de son combat. Ce fut notamment le cas en 1979 lors de la tournée d'information en France d'une délégation du FI.

En cette occasion le PCF affirma que *« dans les conditions particulières de la Nouvelle-Calédonie, le peuple kanaque doit se voir respecté le droit de décider librement de son avenir, de participer pleinement à la gestion de ses propres affaires, d'assumer la maîtrise de son développement* (l'*Humanité* du 7 novembre 1979) ». De son côté, le Parti socialiste exprima aussi *« sa pleine solidarité au Front indépendantiste dans la lutte qu'il mène contre la politique de la droite »* et affirma *« sa volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple kanaque à décider librement de son avenir »*. L'absence d'engagement précis du PC et du PS sur la question de la revendication centrale des indépendantistes kanaques est néanmoins assez remarquable dans ces déclarations. Elle vide ainsi de tout contenu les proclamations d'intention sur le libre choix du peuple kanaque.

C'est dans cette situation d'indécision et d'incompréhension profonde du processus colonial lui-même que PC et PS français se sont retrouvés confrontés au problème, dès leur accession au gouvernement d'un pays qui reste l'une des principales puissances coloniales du globe. Et dès le début, le gouvernement Mitterrand-Mauroy donna l'impression de fonder toute sa politique en la matière sur un seul précepte : gagner du temps et voir venir.

Les contradictions de cette attitude sont multiples. Le gouvernement de Paris se retrouvait réellement pris en tenailles entre la volonté de ses composantes de s'en tenir au maintien des institutions gaullistes de la V^e^ République, y compris dans leur dimension coloniale, et le désir d'éviter un dénouement sanglant ou la radicalisation accélérée de la situation en Nouvelle-Calédonie.

# L'assassinat de Pierre Declercq et les inquiétudes du PS

L'assassinat le 19 septembre 1981 du dirigeant progressiste blanc de l'Union calédonnie (UC), Pierre Declercq, allait modifier radicalement le contexte politique dans lequel le gouvernement français entendait travailler. La définition d'une politique gouvernementale devenait indispensable pour répondre à la dégradation de la situation immédiate, et pas seulement pour éviter à moyen terme l'évolution vers une situation d'affrontements à l'algérienne. Car le meurtre de Pierre Declercq révélait le caractère particulièrement explosif de la situation politique et sociale.

Alors que le gouvernement français se faisait fort de maintenir l'ordre colonial, le désarroi des responsables du Parti socialiste lors du congrès de Valence illustrait l'absence de politique concertée et les contradictions qui traversaient cette organisation sur cette question. Clôturant son exposé lors d'une séance de travail préalable au congrès et spécialement consacrée aux DOM-TOM, le responsable socialiste de ce secteur, le député du Val-de-Marne, Laurent Cathala, s'interrogeait : *« Devant cette situation, le parti socialiste doit définir rapidement un certain nombre d'orientations. Quelle position notre parti doit-il définir devant le mot d'ordre d' "indépendance kanaque" ? Doit-on mettre en avant le concept d'indépendance multiraciale ? Quelle stratégie devons-nous adopter ? Ou bien agir au plan des réformes économiques et sociales comme préalable de l'autodétermination ou bien privilégier le débat sur le statut ? Sur quelles forces pouvons-nous nous appuyer ? L'Union calédonienne n'apparaît plus, à l'heure actuelle, comme un partenaire fiable. Devons-nous faciliter l'apparition d'une force socialiste locale ?* (*Le Monde* du 9 octobre 1981). »

Le gouvernement, se heurtait effectivement à deux obstacles dans la définition et l'application de sa politique réformiste : l'absence de relais local du PS susceptible de se faire le propagateur du projet gouvernemental parmi les masses kanaques et l'opposition acharnée à toute évolution, et même aux réformes proposées par l'ancien gouvernement de Giscard d'Estaing, de la majorité réactionnaire des élus locaux à l'Assemblée territoriale.

Le gouvernement essaya donc de contourner le Front indépendantiste jugé trop ferme sur sa revendication d'indépendance kanaque en cherchant d'autres interlocuteurs de tous bords. Il passa outre l'obstacle institutionnel en décidant d'imposer sa volonté « réformatrice » aux élus locaux sous la forme d'ordonnances si ces derniers refusaient de voter les réformes prévues à l'Assemblée territoriale.

# Le contenu des ordonnances

L'objectif du programme de réformes du gouvernement est assez explicite. Dès octobre 1981, par exemple, le responsable du PS aux DOM-TOM précisait que : *« L'issue de la crise actuelle passe par une volonté de toutes les communautés d'entreprendre, de concert, les réformes nécessaires afin que la paix sociale leur permette de vivre ensemble. Cela suppose de toutes parts,* ajoutait-il, *que l'esprit de dialogue et de tolérance l'emporte. »* Henri Emmanuelli, ministre des DOM et TOM, annonçait quant à lui à peu près à la même époque qu'il se refusait à *« répondre par oui ou par non à la question de l'indépendance »* car *« ce serait réconfortant, mais pas sérieux »* (*le Monde* du 16 décembre 1981). Ainsi, les réformes n'ont pas pour objectif d'ouvrir la voie à la satisfaction de la revendication d'autodétermination telle qu'elle est formulée par les indépendantistes kanaques. Il s'agit plutôt de désamorcer la poudrière calédonienne, de faire face *« aux*

Dossier

# L'apartheid calédonien

Depuis la prise de possession officielle du 24 septembre 1853, la Nouvelle Calédonie est une colonie française située dans le sud-ouest de l'Océan pacifique, à 1 500 km de l'Australie et à 20 000 km de Paris. Elle comprend une île principale dénommée Grande Terre, l'archipel des îles Loyautés (Maré, Lifou et Ouvéa) situé à 100 km environ à l'est de la Grande Terre et l'île des Pins au sud.

La Nouvelle-Calédonie est régie par le statut des territoires d'Outre-mer. Un haut commissaire français nommé par le gouvernement de Paris concentre tous les pouvoirs et chapeaute les institutions territoriales composées d'un Conseil de gouvernement et d'une Assemblée territoriale à majorité réactionnaire.

Après une dizaine d'années d'immigration forcenée destinée à marginaliser numériquement le peuple kanaque d'origine (« Il faut faire du blanc », proclamait en 1972 le maire réactionnaire de Nouméa, Roger Laroque), on recensait au 1er janvier 1980 : 60 500 Kanaques (43 % de la population totale) 49 700 Européens blancs (35,6 %), 17 600 Wallisiens et Tahîtiens (12,5 %) et 11 800 immigrés d'Asie du sud-est. Au début du siécle les Kanaques représentaient plus des 4/5 de la population, en 1969 ils n'étaient plus que 47 %.

C'est cette structure de population et l'accaparement des terres par les colons qui constituent les fondements de la réalité coloniale locale. En 1979, le peuple kanaque était parqué sur 374 058 ha, alors que l'on estimait à environ 2 295 le nombre de propriétés individuelles non kanaques s'étendant sur une superficie de 332 797 ha de terres parmi les plus fertiles. Dans la Grande Terre, 400 000 ha de terres arables sont aux mains des Européens contre seulement 160 000 pour les Kanaques, d'après les statistiques les plus récentes.

A côté d'un secteur minier hyper-capitaliste (le nickel) où les investissements ont été considérables, d'un négoce hypertrophié destiné à la satisfaction de la demande de la population blanche et aux mains de sociétés françaises comme les établissements Ballande, les Kanaques constituent dans leur grande majorité un secteur marginal d'autosubsistance. Les 3/4 des subventions injectés en 1979 par l'Etat français dans l'économie locale sont allés directement aux traitements des fonctionnaires blancs installés en Nouvelle-Calédonie. Rendant compte d'un exposé du ministère des DOM-TOM, Henri Emmanuelli, devant l'Académie des sciences d'Outre-mer, l'hebdomadaire spécialisé *Marchés tropicaux et méditerranéens* du 15 janvier 1982 note les conséquences de cette distorsion de l'économie locale : *« Une épargne privée considérable résulte du système, mais ne s'investit pas dans l'île. Une partie se place en Australie et en Nouvelle-Zélande. Une autre sur le marché monétaire français. Un contingent difficilement identifiable file vers Monaco. Certaines années, la seule fraction placée en France est égale à celle de tous les autres DOM-TOM. L'ensemble des transferts privés vers l'extérieur équilibre sensiblement les transferts publics de la métropole vers le territoire. »* ■

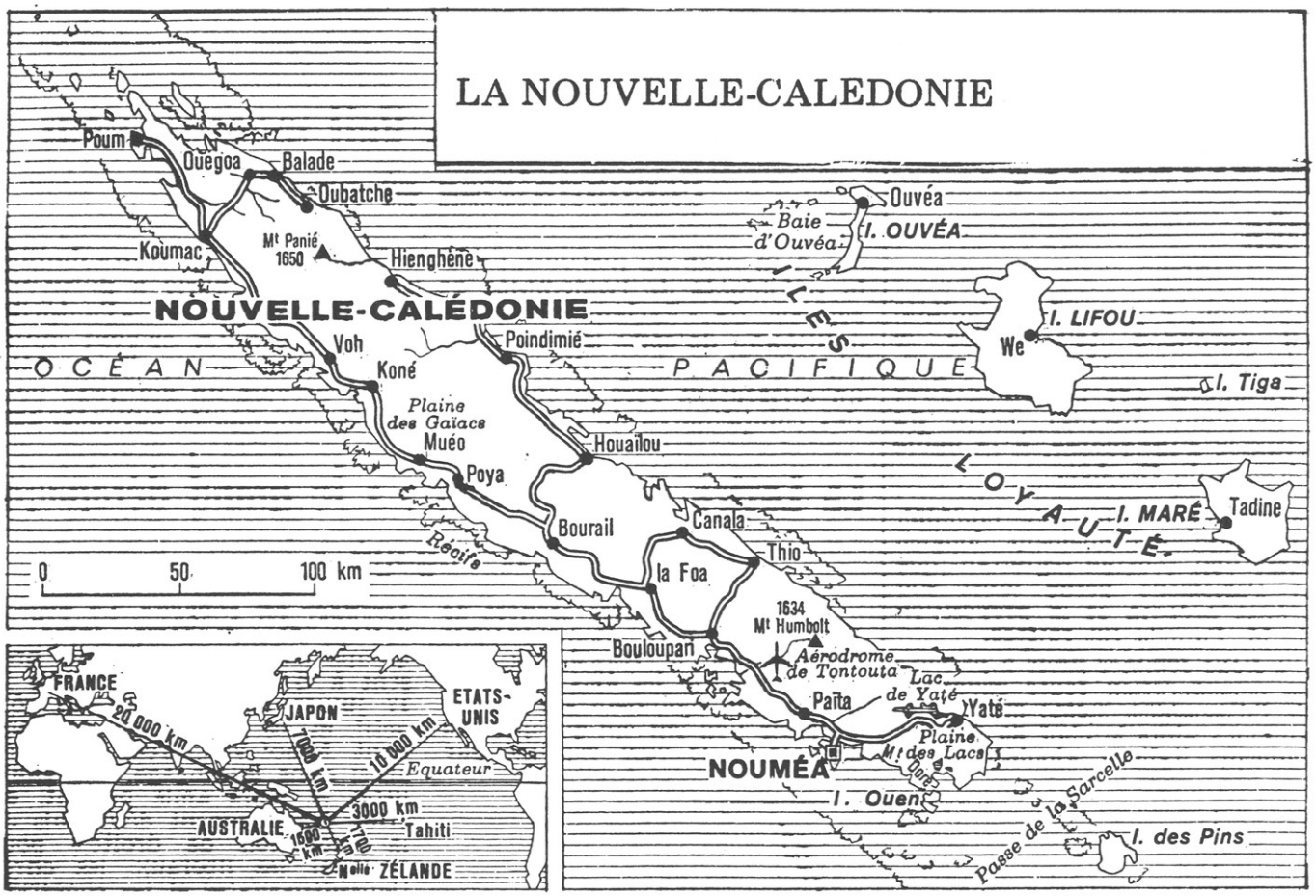

*tensions qui n'ont cessé de s'exacerber »* et d'éviter *« le développement d'une spirale de violence »*, comme le dit Henri Emmanuelli. Les réformes ont pour but d'endiguer la radicalisation indépendantiste, en portant quelques coups aux intérêts de certains colons, pour mieux préserver l'essentiel de la domination impérialiste.

Le 14 janvier dernier, le gouvernement Mitterrand-Mauroy obtenait de l'Assemblée nationale l'autorisation de promulguer par ordonnances d'ici à la fin de l'année des mesures concernant *« le régime législatif et l'organisation administrative du territoire ; le régime de la propriété foncière, la création d'institutions et de régimes juridiques et financier propres à assurer le développement économique et social ; le régime fiscal sur le territoire »*.

Il est possible d'apprécier immédiatement les limites des propositions gouvernementales. Tout d'abord en ce qui concerne la réforme fiscale. D'après le ministre des DOM-TOM lui-même, *« il s'agit simplement de payer des impôts »*. Cela concerne donc l'instauration d'un régime d'imposition directe auquel s'opposent violemment les élus locaux du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République, équivalent local du RPR métropolitain) parce qu'il va grever leur capacité de transferts de capitaux vers d'autres cieux. Mais tout cela se situe dans le strict cadre du maintien de la domination coloniale et du statut actuel.

Quant aux quatre ordonnances dont le contenu a été rendu public par le gouvernement à la mi-mai, elles relèvent de la même démarche. Le gouvernement Mitterrand-Mauroy a décidé la création d'un office de développement (une sorte de DATAR territoriale destinée à impulser et coordonner les actions de développement), l'extension du Code du travail à la Nouvelle-Calédonie qui était régie jusqu'à maintenant par une législation datant de 1952, et la création d'un office culturel et technique chargé de la *« promotion ainsi que de la conservation »* du patrimoine culturel mélanésien.

Mais l'ordonnance la plus importante concerne la création d'un office foncier territorial chargé d'assurer un *« meilleur partage des terres »* tout en veillant au *« respect des droits coutumiers »*. Cet office sera géré sous la présidence du haut commissaire par un conseil d'administration composé par tiers de représentants de l'Etat, de l'Assemblée territoriale et enfin de représentants des *« groupements de droit particulier local désignés par les organisations représentatives de ces groupements »*, c'est-à-dire des représentants kanaques, pas forcément membres du Front indépendantiste d'ailleurs. Cette structure est destinée à appliquer le projet réformiste de redistribution des terres concocté à Paris, par le rachat ou l'expropriation des terres des broussards (exploitants agricoles blancs). Cette ordonnance, qui va certainement être mal accueillie par une partie de la réaction locale, constitue plutôt l'expression de la volonté *« d'une véritable décrispation de la vie politique et sociale »* (selon *le Monde* des 16/17 mai 1982), qu'une réforme agraire radicale. En ce sens, elle se rapproche fort des objectifs de la réforme foncière élaborée par Paul Dijoud, ministre des DOM-TOM de Giscard d'Estaing, qui envisageait *« la mise en valeur des terres incultes récupérables ou insuffisamment exploitées en vue de favoriser la constitution d'exploitations à vocation agricole, pastorale ou forestière ou le développement des activités agroalimentaires »* (*le Monde* 23 décembre 1980). Destinée à rationaliser l'explitation capitaliste dans le domaine de l'agriculture en introduisant les agriculteurs kanaques dans le circuit de l'économie capitaliste, cette réforme avait trois objectifs avoués : Elle se voulait *« un élément capital de la promotion de la communauté mélanésienne »*, elle devait aussi permettre aux colons européens *« par des compromis et des concessions réciproques d'affirmer leur position »* et enfin elle devait accroître *« la mise en valeur et le développement du sol (culture de café, élevage, installations de jeunes agriculteurs...) »*.

Les conceptions économiques générales qui ont motivé les propositions des dirigeants du PS les rapprochent de la démarche d'un Dijoud visant à la rentabilisation capitaliste de l'agriculture locale. Ainsi le nouveau haut commissaire, député du PS, Christian Nucci, se félicitait récemment du fait que : *« Une proportion non négligeable de jeunes Mélanésiens, appuyés par certains hommes politiques considérent, au contraire, que la propriété privée est aussi l'un des moyens de la reconnaissance kanaque* (*le Monde* 6 avril 1982). »

Pas de réforme agraire véritable, mais une simple libéralisation de l'accession à la propriéte privée pour certains Kanaques, voilà comment le gouvernement Mitterrand-Mauroy entend donc répondre à la revendication kanaque de récupération des terres spoliées.

## Des réformes pour garantir les intérêts impérialistes

Il est donc assez clair que ces réformes constituent une médiation pour dégager sur place une force sociale et politique modérée afin de dépasser la polarisation coloniale que le précédent gouvernement avait laissé s'installer. Que la question d'une modification du statut de la Nouvelle-Calédonie soit aussi envisagée par le gouvernement français, cela ne fait non plus guère de doute. Mais comme l'a dit Emmanuelli, *« la question des institutions viendra ensuite, et elle dépendra de l'évolution sur place »* (*les Echos* du 8 janvier 1982). Plus précis sur ce point, Christian Nucci affirme qu'il s'agit même de *« préparer les bases d'un territoire plus autonome, plus responsable de son destin et qui doit tenir toute sa place dans cette partie du Pacifique sud. Le rôle de la France ne doit être ni altéré, ni terni par un affrontement racial* (*le Monde* 6 avril 198 2). » Le représentant de Mitterrand se fait donc le chantre d'un processus de marche progressive vers un statut plus « autonome » de la Nouvelle-Calédonie, garantissant en fait les principaux intérêts impérialistes.

Le voile est levé sur cette stratégie gouvernementale. La tactique suivie vise à remodeler autour de ce projet une majorité à l'Assemblée territoriale en tentant de diviser à la fois le Front indépendantiste et l'alliance réactionnaire RPCR-FNSC. En ce sens, un premier succès a été obtenu lors du vote sur la réforme fiscale à l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie. Les élus de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNSC) rompaient leur alliance traditionnelle avec ceux du RPCR. La majorité de droite se fissurait et un terrain d'entente se dessinait

Dossier

entre des élus réactionnaires de la FNSC et le gouvernement.

Les socialistes ont toujours affirmé leur volonté de rechercher ce type de convergence : *« Nous nous maintiendrons s'il existe un consensus dans la situation politique »*, déclarait Emmanuelli. Le haut commissaire français s'emploie donc à réaliser sur place ce consensus. Il proclamait récemment à l'Assemblée territoriale : *« Un certain nombre de points communs m'ont convaincu que nous pouvions avancer ensemble car vous avez toujours reconnu la nécessité des réformes. Tous également vous avez déclaré désirer construire une Calédonie sans éviction d'aucune ethnie habitant sur le territoire. »* Ainsi, les colons européens sont considérés sur un pied d'égalité avec le peuple kanaque d'origine, ce qui est une parfaite négation du fait national kanaque et de la réalité coloniale proprement dite.

D'ailleurs Nucci exprime tout haut, pour rassurer la bourgeoisie coloniale, ce qu'Emmanuelli ne dit que plus discrètement. Le haut commissaire affirma aussi à Nouméa que *« les évolutions faites en temps utiles permettent d'éviter les révolutions si souvent porteuses de désordres et de malheurs. Le train du changement est en marche. Il y a ceux qui acceptent d'y monter afin, demain, d'en assurer la conduite et d'y maîtriser les accélérations. Il y a les autres qui restent sur le quai et demeureront en attente de l'histoire* (*le Monde* 23 avril 1982) *»*. Il ne propose donc ni plus ni moins aux représentants de la bourgeoisie coloniale que d'accepter les réformes gouvernementales et continuer à présider ainsi aux destinées de la Nouvelle-Calédonie pour mieux en déterminer le rythme et les limites. En ce sens, il y a effectivement conjonction d'intérêts entre ceux qui se veulent à Paris les meilleurs gestionnaires des intérêts de l'impérialisme français et entendent défendre le pillage impérialiste du nickel et des richesses calédoniennes, et ceux qui, sur place, sont les détenteurs du capital.

# Face au Front indépendantiste

La fraction coloniale des agriculteurs, les « broussards », pourrait par contre faire les frais des moyens mis en œuvre pour la défense des intérêts supérieurs du capitalisme français. Car, de toute façon, les « broussards » n'en constituent pas un secteur de pointe.

Mais rien ne dit que les « caldoches » (colons européens) seront tous sensibles au « bon sens » réformiste des autorités de Paris. Or, la perspective du gouvernement Mitterrand-Mauroy doit s'accompagner d'un rapprochement avec les représentants de la bourgeoisie coloniale et d'une mise en sommeil de l'activité et des revendications des pôles considérés comme « extrémistes », c'est-à-dire les indépendantistes kanaques et les ultras réactionnaires européens. Quelle que soit donc la forme institutionnelle précise qui attend la Nouvelle-Calédonie au terme des réformes envisagées, elle vise du point de vue des autorités coloniales à concilier des intérêts irréconcialibles : ceux de la bourgeoisie coloniale, et de l'impérialisme, d'un côté, et ceux des travailleurs et du peuple kanaque, de l'autre.

Lorsque le haut commissaire français à Nouméa affirme *« mon rôle est de faire admettre les réformes. Au terme de 2, 3 ou 4 ans les gens diront ce qu'ils veulent faire »*, il ne se contente pas de différer le droit du peuple kanaque à l'autodétermination. Il tente plutôt de le renvoyer « sine die » en le noyant dans une perspective qui met sur le même plan colons européens et peuple opprimé kanaque.

Pourtant, face à la perspective du gouvernement Mitterrand-Mauroy de formalisation d'une direction néo-coloniale pluri-ethnique supportant et matérialisant le projet d'évolution réformiste, se lève un obstacle majeur : le Front indépendantiste, dans sa forme actuelle de front d'unité des masses kanaques opprimées pour l'indépendance. Tôt ou tard, la politique coloniale toujours maintenue du gouvernement Mitterrand-Mauroy se heurtera à cet obstacle, d'une manière ou d'une autre, et tentera de le dévier de son objectif ou de le diviser.

Pendant qu'en métropole il convient de dénoncer fermement le maintien intact du colonialisme français en Nouvelle-Calédonie et les tentatives diverses de Paris pour tenter de le perpétuer, il revient aujourd'hui aux militants et aux organisations du Front indépendantiste d'approfondir la définition du contenu socialiste et populaire qu'ils entendent donner à leur mot d'ordre d'indépendance kanaque et socialiste : pour se garantir contre toutes les manœuvres du gouvernement français visant à vider le mot d'ordre de tout contenu radical et afin de se préparer aux affrontements de classe. Ceux-ci ne manqueront pas de se produire avec les tenants du colonialisme quand les mobilisations indépendantistes déborderont du cadre réformiste étroit envisagé par le pouvoir colonial français.

■

# Le mouvement nationaliste kanaque

Jusqu'en 1946 les Kanaques, habitants d'origine de la Nouvelle-Calédonie, sont soumis au régime de l'indigénat qui les maintient à l'écart dans des réserves. Ils ne peuvent en sortir que pour s'acquitter de l'impôt de capitation qui leur est imposé quand ils vont travailler gratuitement pour les colons ou le gouverneur français.

Ce régime prend fin après la Seconde Guerre mondiale. S'ouvre alors l'ère de l'assimilation et de l'intégration. Les Kanaques peuvent quitter leurs réserves sans autorisation préalable des gendarmes ou des chefs de tribus, pour aller travailler.

L'Union calédonienne (UC) apparaît en 1951, sous l'influence des pasteurs protestants et de curés catholiques qui s'entendent pour former un parti qui organise et défende les Kanaques contre les réactions anti-assimilationnistes de nature raciste des colons.

L'UC lutte pour l'assimilation et la promotion des Kanaques dans le cadre du système colonial. Elle appelera d'ailleurs à voter « oui » au référendum gaulliste de 1958. Son action permet néanmoins à la population kanaque d'obtenir certains droits et avantages sociaux dont elle ne bénéficiait pas auparavant. Avec la loi cadre de 1957 (1), l'UC obtint même des ministres kanaques sous le statut de l'autonomie. Mais à la différence d'autres colonies qui, comme le Sénegal par exemple, se verront accorder une indépendance formelle, le pouvoir colonial revint rapidement en arrière en Nouvelle-Calédonie et abolit à partir de 1963 le régime de la loi cadre. Le processus d'intégration coloniale ne fera ensuite que s'accentuer.

L'échec de la politique d'assimilation des Kanaques (ceux-ci restant marginalisés dans tous les domaines économique, politique et social) et l'intransigeance coloniale face à la revendication d'autonomie interne défendue par l'UC, vont progressivement poser les jalons d'une évolution majeure du mouvement anticolonialiste vers la revendication d'indépendance kanaque.

Une nouvelle génération de militants anticolonialistes, dont certains ont vécu les événements de Mai 1968 en France, sera vecteur initial de cette revendication à laquelle se rallieront finalement toutes les formations kanaques.

Dans l'après-1968, plusieurs petits groupes anticolonialistes dont les « Foulards rouges » et le « groupe 1878 » mènent, sur une base souvent régionale, une agitation anti-assimilationniste. En 1976 ils se regroupent pour former le Parti de libération kanaque (PALIKA) qui proposera par la suite la constitution d'un front autour du mot d'ordre « d'indépendance kanaque et socialiste ».

Le Front indépendantiste, composé du PALIKA, de l'UC , du Parti socialiste calédonien (PSC), du Front uni de libération kanaque (FULK) et de l'Union progressiste mélanésienne (UPM), voit d'abord le jour comme une alliance électorale à la veille des élections territoriales de juillet 1979. A ces élections, les candidats du Front indépendantiste (FI) recueillent 34,4 % des suffrages et 14 sièges sur 36. En milieu kanaque, le FI obtient en fait 80 % des voix, mais seulement 10 % des voix des non-Kanaques, bien qu'il comprenne en son sein une organisation comme le PSC à dominante européenne mais très minoritaire dans cette communauté.

Le Front indépendantiste s'est formé autour d'une *« plate-forme minimale commune »* en quatre points. Celle-ci définit le FI comme un *« front pour l'indépendance »* politique, économique et culturelle, un *« front anticapitaliste et anti-impérialiste »*, un *« front pour le développement »* et un *« front pour les terres kanaques »*. Cette plate-forme affirme par ailleurs : *« Le peuple mettra en place des structures politiques et économiques qui lui permettront de déjouer toutes les tentatives capitalistes et impérialistes de poursuivre l'exploitation de la Nouvelle-Calédonie au détriment du peuple par l'intermédiaire d'un gouvernement néo-colonial. »* Concernant les non-Kanaques, le Front indépendantiste affirme une position sans équivoque : *« Les travailleurs non Kanaks doivent participer au combat pour l'indépendance, et ne peuvent être légitimités que dans ce combat. »* Enfin, cette plate-forme se termine par le slogan suivant : *« Pour une société kanaque et pour construire le socialisme. »*

Malgré les débats entre les différentes composantes du FI, celui-ci a réussi à se maintenir comme un front d'unité anticolonialiste.

L'existence d'un tel mouvement anticolonialiste majoritairement polarisé autour de la revendication d'indépendance kanaque et socialiste représente une situation assez exceptionnelle en regard de celle qui prévaut dans les autres DOM et TOM, où ce sont les organisations autonomistes ( partis communistes, socialistes ou nationalistes) qui dominent le mouvement anticolonial. Cela tient à plusieurs raisons.

Tout d'abord il faut prendre en compte la puissance du sentiment d'identité kanaque qui s'est maintenu par la transmission de la culture et de la tradition ancestrale à travers des formes de relations sociales communautaires précapitalistes. La véritable politique d'apartheid et même de génocide du colonialisme français à l'égard des kanaques a paradoxalement contribué au renforcement de cette tradition dans laquelle puise maintenant de façon tout à fait originale le mouvement anticolonialiste contemporain.

L'échec de la politique coloniale d'assimilation a aussi grandement justifié la validité de la revendication d'indépendance auprès des générations militantes Kanaques qui avaient mis tout leur espoir dans un statut juridique d'autonomie interne pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, l'environnement régional a certainement joué. De nombreuses possessions coloniales britanniques ont déjà accédé à l'indépendance en Océanie. Le maintien d'un colonialisme tardif, qui plus est sous la forme particulièrement violente d'une colonie de peuplement, a contribué grandement à radicaliser le processus de lutte anticolonialiste.

■

**(1) Loi sur l'autonomie interne des colonies, voté à la fin de la IVe République, à l'initiative de Gaston Defferre notamment.**

**Les obsèques de Pierre Declercq à Nouméa, le 23 septembre 1981**

Dossier

# Au cœur de l'exploitation impérialiste : le nickel

L'impérialisme français est attaché à plus d'un titre au maintien de sa domination en Nouvelle-Calédonie.

Il y a tout d'abord les 200 milles marins d'eaux territoriales calédoniennes. L'océan Pacifique contient des modules polymétalliques riches en maganèse, nickel et chrome. Des études expérimentales en vue de l'exploitation des ressources minérales sous-marines sont déjà entreprises. En voyage en juillet 1979 dans le Pacifique, l'ex-président Giscard d'Estaing affirma son intérêt pour ces richesses en affirmant que la métropole comptait bien *« aider ses territoires à profiter pleinement des ressources de la mer »*.

D'autre part, les côtes et le lagon calédoniens renferment un énorme potentiel pour le développement de l'aquaculture. Lors d'un colloque sur l'utilisation des ressources de la mer dans les territoires français du Pacifique, tenu à Nouméa en septembre 1979, Paul Dijoud, alors ministre des DOM-TOM, appela le secteur privé français à investir dans ce domaine.

Il y a ensuite la position stratégique de la Nouvelle-Calédonie dans une région dominée par les impérialismes américain, britannique et nippon. Le dispositif militaire français en Océanie joue un rôle dans le contrôle impérialiste des voies de communications et comme support de l'expansion commerciale française.

Reste toutefois le plus important : les richesses minières. Cette année même doit débuter l'exploitation de la mine de chrome de Tiebaghi qui devrait produire 85 000 tonnes de minerai concentré. Mais surtout, la Nouvelle-Calédonie joue un rôle fondamental dans l'approvisionnement direct de l'industrie française en nickel, dont elle est le troisième producteur mondial derrière l'URSS et le Canada. Le nickel fait partie de la dizaine de « métaux stratégiques » entrant dans la fabrication des productions à haute technologie et dans l'armement (industries nucléaires, aéronautiques, aérospatiales, électriques et électroniques).

Grâce à sa domination coloniale de la Nouvelle-Calédonie, le capital industriel et l'Etat français détiennent la haute main sur 25 % des réserves mondiales de nickel, dont 43,7 % des réserves terrestres de ce produit, ce qui constitue le plus fort de taux concentration géographique de part le monde.

Le nickel de Nouvelle-Calédonie est oxydé et donc plus coûteux que le nikel sulfureux. Mais les réserves de ce dernier métal ne représentent que 20 % des réserves totales mondiales. Le nickel calédonien est donc assuré de jouer à l'avenir un rôle déterminant sur le plan mondial.

Cet intérêt de l'impérialisme français pour le nickel explique que la présence du capital industriel français en Nouvelle-Calédonie ait rapidement suivi la colonisation elle-même. Dès 1937, le processus de concentration capitaliste amène la société le nickel (SLN) a être la seule à traiter ce minerai pour toute la Nouvelle-Calédonie. La SLN, dont le capital a été porté à un milliard de francs en 1974 et dont les actionnaires se divisent à 50 % entre la Société nationale Elf-aquitaine (SNEA) et l'IMETAL qui appartient au groupe Rothschild, est la troisième compagnie mondiale de production de nickel derrière deux sociétés canadiennes, l'International Nickel Compagny et Falconbridge.

Après d'important investissements liés au boom du nickel dans les années 1970, la SLN enregistre depuis quelques années une nette diminution de sa production. Soucieux sous le gouvernement Giscard de préserver le potentiel industriel dans la perspective d'une relance du marché du nickel, l'Etat français s'est engagé dans une action classique de soutien financier à la SLN, et ce d'autant plus facilement qu'il en est directement actionnaire. Les prêts concédés ces dernières années ont atteint plus de 700 millions de francs, sans compter les exonérations d'impôts. Cela n'empêcha pas la SLN de procéder à des compressions de personnels et au blocage des salaires de ses ouvriers, mesures qui ont été à l'origine, en 1978, de la plus grande grève de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

IMETAL est une filiale du groupe Rothschild maintenant nationalisé, et Elf-Aquitaine une société nationale, l'exploitation capitaliste du nickel de Nouvelle-Calédonie devient donc, avec le gouvernement Mitterrand-Mauroy, entièrement une affaire d'Etat.

Toutefois les gouvernements antérieurs n'ont jamais considéré l'affaire autrement. Car dans la « bataille des métaux stratégiques » qui se profile, la France se trouve dans une situation privilégiée en ce qui concerne le nickel du fait de son monopole sur le quart des réserves mondiales.

A la suite des experts du VIII^e Plan qui déclaraient qu'une *« rupture d'approvisionnement même momentannée de certains métaux stratégiques suffirait à bloquer certaines filières de production »*, le gouvernement Mitterrand-Mauroy risque donc fort d'être sensible à ces préoccupations classiques de l'impérialisme français.

■

---

ERRATA

Quelques erreurs se sont glissées dans le dossier du n° 8 de *Critique communiste*, consacré au débat sur l'unité syndicale dans les années trente. Pour que les lecteurs disposent de la version exacte du texte de Trotsky paru dans *la Vérité* du 17 avril 1931 (version déjà reproduite dans le *Classique rouge* n° 4 — Maspéro 1970 — avec des erreurs) — et en attendant une édition critique — nous signalons les corrections suivantes :

**Page 22**, 1^re colonne, ligne 23 : n'est **pas par** hasard... 2^e colonne, ligne 4 : rompent avec les **syndicats** réformistes. Ligne 61 : , elle n'a **même** pas encore...

**Page 23**, 2^e colonne, lignes 41-42 : l'œuvre scissionniste de Jouhaux, Dumoulin **et Cie.** En **même temps, les** monattistes...

**Page 24**, 2^e colonne, ligne 18,19,20 : cette phrase incohérente est bien celle de *la Vérité*

**Page 25**, 1^re colonne, ligne 28 : remplacer (...) par : **particulière.** Ligne 43 : tous **ces** Monatte...

Dans l'article écrit par Michel Bouvet qui précède la contribution de Trotsky, chacun aura « effacé » le S de trente dans le titre ;

**Page 14 :** le rédacteur du *Populaire* chargé de l'enquête n'a pas été Loriot (membre de la Ligue syndicaliste), mais Amédée Dunois, qui a quitté le PC en 1927 et rejoint la SFIO.